

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire des efforts pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et encourager le désarmement nucléaire. Il est crucial, pour la sécurité mondiale, que le Traité soit renforcé et que tous les pays y adhèrent. Lors de la première réunion préparatoire à la Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue du 7 au 17 avril 1997, le Canada a contribué à jeter les fondements des futurs travaux visant à renforcer le Traité, en demandant un examen substantiel, comme il est prévu dans les Principes et objectifs pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et en respectant son engagement concernant la permanence assortie de la responsabilité.

La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires était un objectif important des Parties au traité en 1995. Le Canada se réjouit de la conclusion de ce traité, qui mettra fin à tout jamais aux essais nucléaires et contribuera pour beaucoup à la réalisation de ses objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement. Il incite tous les États à ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

Tous les États participants se sont aussi engagés à négocier un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Le mandat de négociation de ce traité a été entériné à la Conférence sur le désarmement, et le Canada espère que les négociations seront engagées sous peu.

Un autre moyen d'enrayer la prolifération des armes de destruction massive nous est fourni par la Convention sur les armes chimiques, qui est entrée en vigueur le 29 avril 1997. Quatre-vingt-dix États l'ont ratifiée à ce jour, et la première conférence des États parties vient de prendre fin à La Haye.

Le Canada participe activement aux négociations sur un régime de vérification pour la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Un tel régime accroîtrait grandement la confiance de la communauté internationale dans l'interdiction de ces armes et favoriserait la sécurité de tous.